

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DFPE 53 Subvention (121 960 euros), avenant et convention avec l'association Parler à d'autres, gestionnaire du lieu d'accueil enfants parents Les P'tits, les Grands à Paris (9e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention, en date du 4 novembre 2010, avec l'association Parler à d'autres, pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents Les P'tits, les Grands situé 5, rue de la Boule Rouge à Paris (9e) ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose une subvention, un avenant et une nouvelle convention triennale pour les années 2014 à 2016 avec l'association Parler à d'Autres, gestionnaire du lieu d'accueil enfant parents dénommé Les P'tits, les Grands situé 5, rue de la Boule Rouge(9^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 4 novembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association Parler à d'autres ayant son siège social 5, rue de la Boule Rouge à Paris (9e) l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle, en date du 4 novembre 2010 susvisée. L'avenant est joint à la présente délibération et est relatif aux modalités d'attribution d'une subvention de fonctionnement pour le lieu d'information et le lieu d'accueil enfants parents situé 5, rue de la Boule Rouge à Paris (9e).

Article 2 : Une subvention de 121 960 euros est allouée à l'association Parler à d'autres pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents Les P'tits, les Grands situé 5, rue de la Boule Rouge à Paris (9e) au titre de l'exercice 2013 (N° SIMPA : 20973 - n° dossier de subvention 2013_06965).

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association Parler à d'autres ayant son siège social 5, rue de la Boule Rouge à Paris (9e) une convention triennale pour les années 2014 à 2016 relative au fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents Les P'tits, les Grands situé à la même adresse.

Article 4 : Les dépenses correspondant à la subvention visée à l'article 2 et à la convention visée à l'article 3 seront imputées au chapitre 65, article 6574, rubrique 64 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2013 et suivantes sous réserve de la décision de financement.